MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/POFE/2022-575** **26/07/2022**

Date de mise en application : 1er juin 2023
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre :
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie l'instruction DGER/SDPFE/20221-481 du 24/06/2021 : attestation intermédiaire délivrée à l'issue de la classe de première en application de l'arrêté du 22 décembre 2020 fixant l'attestation intermédiaire délivrée à l'issue de la classe de première des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture à compter de la session d'examen 2022.

Nombre d'annexes : 1

Objet : modification de l'annexe 3 de la note de service N°DGER/SDPOFE/2021-481 du 24 juin 2021, diffusant la liste des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF), positionnées en classe de première des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture à compter de la session d'examen 2023.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés Pour information : Organisations syndicales de l'enseignement agricole ; Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole ; Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ; Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : remplace l'annexe 3 de la note de service N°DGER/SDPOFE/2021-481 du 24 juin 2021, diffusant la liste des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF), positionnées en classe de première des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture à compter de la session d'examen 2023.

Texte de référence :
- Arrêté du 22 décembre 2020 fixant l'attestation intermédiaire délivrée à l'issue de la classe de première des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture en application de l'article D. 811-145 du code rural et de la pêche maritime ;

- Note de service N°DGER/SDPOFE/2021-481 du 24 juin 2021 portant sur l'attestation intermédiaire délivrée à l'issue de la classe de première en application de l'arrêté du 22 décembre 2020 fixant l'attestation intermédiaire délivrée à l'issue de la classe de première des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture à compter de la session d'examen 2022.

La présente note de service modifie la note de service N° **DGER/SDPOFE/2021-481 du 24 juin 2021.**

L'annexe 3 est annulée et remplacée conformément à l'arrêté du 22 décembre 2020 fixant l'attestation intermédiaire délivrée à l'issue de la classe de première des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture à compter de la session d'examen 2022.

Cette annexe actualise la liste des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) positionnées en classe de première qui permettent la délivrance de l'attestation intermédiaire en lieu et place du brevet d'études professionnelles agricole (BEPA).

La présente note de service entrera en vigueur pour les attestations délivrables à compter de juin 2023.

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

V. BADUEL

ANNEXE 3 – Tableau fin de classe de première à compter de la session 2023

Les notes de cadrage de l'évaluation des épreuves du premier groupe de toutes les spécialités du baccalauréat professionnel seront modifiées en conséquence.

Spécialité	ECCF réalisé en fin de première	Capacité	Capacités intermédiaires
Toutes	Epreuve E1- Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde ECCF 2	C1 - Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles	C1.2. - Exploiter une recherche d'informations en réponse à un besoin professionnel, social ou culturel
Technicien en expérimentation animale	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 1	C9 - Appliquer un protocole expérimental dans le respect de la réglementation et du bien-être animal sous la direction et le contrôle d'une personne titulaire	C9.1 - Mettre en place le dispositif expérimental C9.2 - Justifier le choix d'un modèle animal en fonction d'un protocole C9.4 - Enregistrer les données

Spécialité	ECCF réalisé en fin de première	Capacité	Capacités intermédiaires
		d'une autorisation d'expérimenter	
Conduite et gestion de l'entreprise hippique	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 2	C10 - Gérer une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal	C10.1 - Raisonner la gestion de la cavalerie C10.2 - Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation C10.3 - Réaliser les opérations liées à l'entretien des chevaux, à l'élevage et à la gestion des effluents C10.4 - Raisonner les opérations liées au suivi des prairies et cultures associées C10.5 - Analyser les résultats et les impacts des activités
Technicien conseil vente en alimentation	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 2	C8 Assurer la gestion d'un rayon de produits alimentaires	C8.1 - Gérer le rayon et son approvisionnement
Technicien conseil vente Univers Jardinerie	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 2	C8 - Assurer la gestion d'un rayon de jardinerie	C8.1 - Gérer le rayon et son approvisionnement

Spécialité	ECCF réalisé en fin de première	Capacité	Capacités intermédiaires
Technicien conseil vente en animalerie	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 1	C9 - Mettre en œuvre des techniques de vente en animalerie	C9.1 - Conduire une vente C9.2 - Renseigner un client dans une langue étrangère C9.3 - Réaliser le suivi de la clientèle C9.4 - Contribuer à l'animation du point de vente
Agroéquipement	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 2	C9 - Réaliser en sécurité des travaux mécanisés	C9.1 - Préparer les matériels et outils C9.2 - Mettre en œuvre en sécurité les matériels et les outils dans le respect de l'environnement
Conduite et gestion de l'entreprise agricole	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 1	C10 – Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services	C10.1 - Assurer la commercialisation des produits et services de l'entreprise C10.2 - Coopérer à des actions collectives sur le territoire
Productions aquacoles	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 2	C10 - Conduire un atelier de production aquacole dans un contexte de durabilité et de respect du bien-être animal	C10.2 - Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation C10.3 - Réaliser les opérations liées à l'élevage
Conduite et	Epreuve E7 -	C9 - Commercialiser	C9 - Commercialiser les animaux de l'élevage et les services

Spécialité	ECCF réalisé en fin de première	Capacité	Capacités intermédiaires
gestion d'une entreprise du secteur canin et félin	Pratiques professionnelles ECCF 2	les animaux de l'élevage et les services associés	associés
Gestion des milieux naturels et de la faune	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 2	C9 - Conduire en sécurité des travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes	C9.1 - Réaliser des opérations de génie écologique : interventions sur populations et habitats, aménagement et entretien des espaces, protection, création et entretien des infrastructures et équipements C9.2 - Mettre en œuvre en sécurité les matériels, outils et équipements dans une perspective de durabilité
Laboratoire contrôle qualité	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 1	C10 - Réaliser les analyses physico-chimiques, biochimiques, microbiologiques et biologiques adaptées aux objectifs retenus dans le respect des procédures et des règles en matière de santé, de sécurité au travail et	C10.1 - Planifier les opérations d'analyse en fonction des instructions et des modes opératoires C10.2 - Organiser son travail dans le cadre des procédures en vigueur C10.3 - Réaliser les analyses physico-chimiques et biochimiques C10.4- Réaliser les analyses microbiologiques et biologiques C10.5 - Traiter les résultats des analyses C10.6 - Réagir en cas de dysfonctionnement dans la mise en œuvre du protocole ou en cas de résultat anormal

Spécialité	ECCF réalisé en fin de première	Capacité	Capacités intermédiaires
		d'environnement	
Forêt	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 2	C10 - Réaliser les travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements	C10.1 - Identifier les caractéristiques des peuplements et de la station C10.2 - Raisonner les interventions C10.3 - Mettre en œuvre les opérations techniques de sylviculture
Conduite de productions horticoles	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 2	C8 - Assurer les opérations techniques sur les végétaux	C8- Assurer les opérations techniques sur les végétaux
Aménagements paysagers	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 2	C7.2 - Réaliser des travaux d'entretien de la végétation	C7.2 - Réaliser des travaux d'entretien de la végétation
Services aux personnes et aux territoires	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles	C7 - Communiquer en situation professionnelle	C7.2 – Communiquer au sein de la structure et avec les partenaires C7.3 – Etablir une relation avec le client et l'usager

Spécialité	ECCF réalisé en fin de première	Capacité	Capacités intermédiaires
	ECCF 2	C9 - Conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité et d'existence de vie sociale	C9.2 – Mettre en œuvre une intervention d'aide à la personne C9.3 – Adapter une intervention au contexte
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole	Epreuve E7 - Pratiques professionnelles ECCF 1	C11 – Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise et de ses produits et services	C11-1 - Assurer la commercialisation des produits et des services de l'entreprise C11-2 - Coopérer à des actions collectives sur le territoire